L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 15 MARS 1860.

G. F. Weisse, E. Duvergier, N. Dufour, S. Harby — Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
JEUDI MATIN, 15 MARS

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Anthony Fernandez à la Bourse St-Louis—Terrains propres à bâtir dans le faubourg Tremé, 2e district. Belle maison dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Derbigny, Ste-Anne et Roman.

Par J. Vignié à la Bourse St-Louis—2 magasins sur la Levée. Maison au coin des rues Royale et St-Anne. [illegible] propriétés dans l'îlet compris entre les rues Royale, Chartres, Hôpital et Quartier, faisant face à la rue Royale. Trois propriétés formant l'angle des rues Rampart et Bayou road. Neuf maisons et terrains dans le faubourg Tremé.

Par Le Sbert, à midi, à l'Hôtel de Cité, rue de la Commune—Propriétés [illegible] situées [illegible] district [illegible] jeune esclave.

Par E. Roger & Co. 45 et 47 Vieille-Levée—Vêtements confectionnés, chemises, caleçons, chapeaux, [illegible].

Par [illegible] magasin de MM. James Conner & Co. [illegible].

Par Julien Neveu à la Bourse St-Charles—Résidence [illegible] Tremé, [illegible].

Par J. B. Walton à la Bourse St-Charles—Maison [illegible] rue Miro, 3e district. Aussi—17 terrains dans la rue Bienville, faubourg Tremé. Aussi—[illegible] Dumaine et Bourgogne.

Par [illegible] au No 81 rue St-Charles—Vins.

Par B. Coppin, au magasin de M. A. Coutin, 24 Bienville—Fonds de vins, cordiaux, savon, absinthe, vermouth, &c.

Par R. D. Sykes, à 5 heures, sur la Levée, en face du marché aux viandes, [illegible].

Constructions en briques à l'encan.

[illegible]

☞ Pour le feuilleton, voir la seconde page.

La Louisiane et la candidature présidentielle.

La Louisiane s'est prononcée pour le parti de l'administration. Les délégués qui la représenteront à la convention de Charleston voteront pour le candidat de la démocratie dite nationale et contre la nuance dissidente dont M. Douglas est le chef.

Tout le monde a lu les résolutions adoptées par la convention de Baton Rouge qui a nommé des délégués [illegible] de l'Etat. Ceux-ci n'ont point reçu d'instructions spéciales, mais ils ont été choisis dans les rangs du parti de M. Buchanan et sont en quelque sorte les organes de M. Slidell par la solennelle expression des voeux de l'assemblée dont ils tiennent leur mandat. La convention n'a pas voulu leur donner positivement l'ordre d'appuyer à Charleston l'honorable sénateur de la Louisiane pour la candidature présidentielle, mais elle rend, dans une des résolutions de son mandat, un si éclatant hommage au talent et au patriotisme de M. Slidell, elle le désigne si clairement aux suffrages des délégués, que ces derniers sont en quelque sorte engagés à lui donner leur votes aux premiers scrutins.

Les amis politiques de M. Douglas en Louisiane [illegible] que nous venons de mentionner [illegible] une vive contrariété. Malgré toutes les apparences, ils conservaient sans doute quelque espoir [illegible]. Il est possible que la convention [illegible] ce que l'Etat serait acquis au parti de l'administration [illegible] les suffrages de tous les délégués du Sud à la convention de Charleston [illegible].

[illegible]

J'ai pu voir M. J. E. Bouligny, qu'on sait partisan [illegible].

[illegible]

Ce dernier vote de M. Bouligny ne s'est pas [illegible], mais ce [illegible] qui a eu un grand retentissement.

... sément, non seulement ici mais ailleurs, n'en constitue pas moins un heureux incident en faveur de la candidature de M. Douglas. De pareilles adhésions, venant d'un camp opposé, ne font de tort à aucune cause.

Nouvelles du Mexique.

Le lieutenant Carter, commandant la corvette *Savannah*, arrivé hier à bord du *Star of the West*, nous apporte quelques nouvelles du Mexique. Il a quitté Veracruz le 3 de ce mois à bord du steamer anglais *Lerot* et s'est rendu à la Havane où il s'est embarqué sur le *Star of the West*. Il porte à Washington des dépêches que lui a confiées le commandant des forces navales américaines mouillées devant Veracruz.

Le général Miramon a mis à exécution son projet d'expédition contre cette dernière ville. Au départ de M. Carter, le président réactionnaire était campé avec sa principale division à 4 milles de Veracruz et le reste de ses forces se trouvait quatre milles plus loin. Les libéraux avaient quitté Alvarado après en avoir démoli les fortifications et s'étaient retirés à Veracruz.

Le commandant des forces navales anglaises a eu avec Miramon une entrevue dont on ne connaît pas le résultat. Le commandant américain avait également débarqué pour aller voir le président réactionnaire, mais au départ de M. Carter il n'était pas encore de retour à son bord. Le but de sa visite était de s'informer de la ligne de conduite que Miramon se proposait de suivre à l'égard des Américains domiciliés à Veracruz, dans le cas où il s'emparerait de cette ville.

Les constitutionnalistes ont nolisé et armé le steamer *Indianola* pour défendre la côte dans le cas où une démonstration serait faite sur le littoral par les steamers partis de la Havane. Une goëlette a quitté ce dernier port le 10, avec des vivres pour les troupes de Miramon; le même jour, une frégate et une corvette à vapeur espagnoles sont également parties de la Havane pour Vera Cruz.

Les corvettes américaines *Savannah*, *Preble* et *Saratoga* étaient mouillées près du château de San Juan d'Ulloa.

On ne pense pas que Miramon attaque la ville. Dans tous les cas, les libéraux ne paraissent nullement inquiets et attendent de pied ferme les réactionnaires qui les opéreraient à leur [illegible] perte.

Arrivée du Star of the West.

Le steamer *Star of the West*, capitaine McGowan, venant de New-York et de la Havane, est entré hier soir dans notre port. Il a quitté la Havane le 11 à 8 heures et demie du matin. Il avait 100 passagers, un fret considérable en barque à New-York, ainsi que $100,000 en espèces venant de la Californie.

L'état sanitaire de la Havane est extrêmement satisfaisant. Le change sur Londres est de 13 à 13 3/4 de prime, sur New-York, de 2 1/2 à 3, sur la Nlle-Orléans de 4 à 4 1/2. Les piastres mexicaines valent 7 1/2 de prime. Le marché aux sucres est languissant. Les Nos 11 et 12 valent 8 1/2 à 9 réaux. Le stock est de 135,000 caisses.

Le steamer *North Star*, ayant à bord les malles et les passagers de la Californie, a quitté la Havane pour New-York, le 10.

Le steamer *Habana*, capitaine M. Connell, est arrivé le 10 à la Havane.

L'Incendie du steamer Judge Porter.—Le chef d'équipage du bateau à vapeur *Judge Porter* nous a fourni quelques nouveaux détails sur l'incendie de ce steamer. Le feu a éclaté à onze heures et demie, et quatre minutes après que l'alarme eut été donnée, le bateau était complètement enveloppé de flammes.

Il n'y avait que huit passagers de chambre et un d'entrepont. Ce dernier seul a pu se sauver; les autres ont tous péri. On compte en outre parmi les victimes M. Farrar, second contre-maître, M. Weeley, second mécanicien, le cuisinier, un blanc, un jeune garçon employé comme domestique, Oliver, le maître d'hôtel, un esclave et trois chauffeurs. Le chef d'équipage croit que tous ceux qui sont noyés, à l'exception de M. Farrar, le commis, que les flammes ont dû surprendre dans son bureau. Il y a donc en seize victimes.

Le pilote, M. Henderson, a constamment tenu la proue du bateau vers la terre, et c'est en effet à l'embouchure même du nouveau Canal que le bateau est venu se jeter et a été consumé jusqu'à la flottaison. Le capitaine Shields a quitté son navire que lorsqu'il en a été chassé par les flammes. Il a jeté au moyen d'une échelle [illegible] malheureux qui ont pu [illegible].

Les goëlettes qui se trouvaient dans le voisinage se sont empressées d'envoyer sur le théâtre du sinistre leurs canots qui ont recueilli l'équipage et le capitaine. Des canots se sont également détachés de terre pour porter secours à ces derniers et ont activement concouru au sauvetage.

Des 800 balles de coton qui se trouvaient à bord, 600 étaient consignées à MM. Black & Byington, et étaient assurées pour $10,000 à la Chambre d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Ajournement de la Législature.—Les soixante jours de session de la législature expireront aujourd'hui, et elle va s'ajourner jusqu'à l'année prochaine. Les Chambres, moins empressées que jamais à voter les mesures utiles réclamées par l'opinion, n'ont témoigné aucun [illegible] droit à la reconnaissance publique.

Dépêches télégraphiques,

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Suite des nouvelles par le North American.

Réponse de M. de Thouvenel au comte de Rechberg.

Abandon des projets d'annexion.

Bombardement des ports marocains par les Espagnols.

NAUFRAGES ET SINISTRES.

NOUVELLES COMMERCIALES.

Portland, 14 mars.—Les malles apportées par le *North American* sont parties ce matin pour Boston.

Une terrible tempête a causé de nombreux sinistres sur la côte d'Angleterre. Le navire *Robert Mills*, parti de Liverpool pour Galveston, s'est perdu le 27 février, près de Holyhead. Personne n'a péri, et une partie du chargement a pu même être sauvée. Le navire *Nos Empire*, allant de Mobile au Chili, est entré, le 26 février, dans la baie de Tralee, après avoir perdu sa mâture. Le navire *Georgiana*, de Liverpool, allant à la Nouvelle-Orléans, a été assailli par la tempête et a dû rentrer dans le port.

LA FRANCE ET L'ITALIE.

M. Thouvenel, le ministre des affaires étrangères français, dans une note qu'il a adressée au comte de Rechberg, dit que la France consentirait à une combinaison nouvelle que celle proposée par les Etats de l'Eglise, et l'Autriche consentait, de son côté, à respecter rigoureusement le principe de non intervention.

Politique de la Sardaigne.

L'ambassadeur russe à Turin a engagé le comte Cavour à se montrer prudent au sujet de l'annexion de l'Italie centrale au Piémont, et lui a donné à entendre que son gouvernement aurait de graves objections à faire valoir contre cette mesure.

On assure qu'à la sollicitation du gouvernement français, le Piémont a renoncé pour le moment au projet de s'annexer l'Italie centrale.

Guerre du Maroc.

L'escadre espagnole a bombardé les ports marocains de Larache et de Conella. On ne serait aussi à Madrid que le port de Rabbat avait été bombardé.

AUTRES NOUVELLES D'EUROPE.

Parlement anglais. Perte d'un steamer. 50 victimes.—Le London Times en Autriche. Nouvelles de la Chine et du Japon.

Portland, 4 mars. Les journaux de Londres apportés par le North American, renferment un compte rendu détaillé d'un débat très vif qui a eu lieu au parlement d'Angleterre au sujet de l'annexion projetée de la Savoie et de Nice à la France.

M. Kinglake a proposé à la Chambre des Communes d'inviter le ministre des affaires étrangères de soumettre au parlement la correspondance échangée entre les gouvernements de France, d'Angleterre et de Piémont au sujet de cette question d'annexion.

M. Peel en secondant cette proposition a profité de l'occasion pour dénoncer les vues ambitieuses de l'empereur Napoléon.

Lord John Russell a répondu qu'il produirait immédiatement les pièces de la correspondance, mais il a en même temps exprimé le regret que le débat fut porté sur ce terrain dans les circonstances actuelles.

La motion de M. Kingslake a été adoptée à une forte majorité.

Le grade de chevalier a été décerné au capitaine McClintock.

TELEGRAPHIE.

La ligne télégraphique reliant l'isthme de Suez à l'Inde, est terminée et fonctionne maintenant entre Alexandrie et Calcutta.

La compagnie du télégraphe transatlantique a vendu 76,000 bons d'actions pour faire les frais d'un nouveau câble. L'ancien sera relevé et examiné. La compagnie a dépensé jusqu'à ce moment 2,166,338 livres.

AFFAIRES EN VENETIE.

L'Autriche continue à mettre en vigueur en Vénétie son système de répression à l'aide de l'incarcération et de la transportation. Le gouverneur de la Vénétie va même plus loin: dans une circulaire qu'il vient de publier, il a déclaré que toute personne dont les opinions seraient hostiles au gouvernement autrichien, serait incorporée de force dans la milice.

La presse espagnole et l'Angleterre.

La presse espagnole attaque vivement l'Angleterre pour la conduite que cette puissance tient à l'égard du Pape aussi bien que pour la politique qu'elle suit au sujet de la guerre du Maroc. Elle adresse particulièrement de violents reproches à lord Palmerston et à lord John Russell.

UN STEAMER DE GUERRE HOLLANDAIS CAPTURÉ PAR DES PIRATES.

Des avis de Shangaï annoncent qu'un steamer de guerre hollandais été capturé dans les mers de la Chine par des pirates qui ont tué sept officiers et 47 hommes de l'équipage. Après avoir pillé le navire il l'ont jeté à la côte.

NOUVELLES MARITIMES.

Aux dernières dates, le steamer de guerre américain *Hartford* se trouvait à Hong-Kong. La frégate *Powhatan* était encore au Japon.

JAPON.

Un télégramme de Shanghaï annonce, d'après les avis reçus du Japon, que les ports de Swaton et de Kinwan ont été ouverts au commerce étranger.

Les difficultés récentes entre les étrangers et les Japonais ont été considérablement aux affaires, mais on pensait que la ferme attitude des consuls des Etats-Unis et d'Angleterre rassurerait le gouvernement japonais et ferait cesser ses inquiétudes.

TERRIBLE CATASTROPHE.

Le steamer *Louis*, parti de Marseille, pour un autre port de la Méditerranée, a sombré pendant la traversée. Cinquante des passagers se sont noyés.

LE TIMES DE LONDRES EN AUTRICHE.

Le gouvernement autrichien a interdit l'entrée de l'Empire au *Times* de Londres, à cause de l'attitude prise par ce journal au sujet de la question italienne.

Avis commerciaux.

Liverpool, 29 février—Marché aux farines languissant. Celles-ci sont calmes, de 23sh. à 24sh. Qualités américaines inactives, mais fermes. Maïs jaune, 33 sh à 33sh 6d. Viandes du bœuf et de porc ainsi que graisse fermes. Le marché aux sucres s'est un peu amélioré depuis le départ du Nuagara. Café ferme.

Londres, 29 février—Marché aux farines ferme. Blé blanc, 46 à 48 sh, blé rouge, 44 à 46 sh. Thé en baisse de 1d.

Paris, 29 fév.—Il se fait en France de fortes affaires dans les denrées alimentaires et les prix sont en hausse.

Ligne télégraphique de l'Atlantique et du pacifique.

Washington, 14 mars—Une réunion du board des directeurs de la compagnie télégraphique de l'Amérique du Nord, a eu lieu hier. Les directeurs se sont activement occupés pendant toute la séance à discuter l'organe du l'établissement d'une ligne télégraphique entre l'Atlantique et le Pacifique.

Il a été résolu de demander au congrès une somme annuelle de $50,000, pendant 10 ans. Il a de plus été résolu que si cette somme était allouée, le congrès retiendrait le montant des recettes accumulées par cette ligne et provenant d'affaires publiques.

Arrivée du steamship Nova Scotian.

Portland, 14 mars.—Le steamship Nova Scotian, de la compagnie des steamships de Montreal, est arrivé ici aujourd'hui venant de St. Johns, N. F., où il avait relâché pour s'approvisionner de charbon.

Arrivée du City of Baltimore et l'Australia

"New York, 14 mars.—Le City of Baltimore, de la ligne de Liverpool, New-York et Philadelphie, est arrivé dans ce port avec des dates de Liverpool jusqu'au 29. L'Australia est arrivé dans ce port avec des nouvelles jusqu'au 21. Toutes ces nouvelles ont été devancées par le North American à Portland.

Départ du steamship Africa—$365,000 en espèces et fret.—Malles de la Nlle Orléans pour l'Europe.

New-York, 14 mars—Le steamship *Africa*, ligne anglaise et américaine, a quitté ce port à midi pour Liverpool, emportant $365,000 en espèces et fret.

Les dernières malles de la Nlle Orléans emportées par ce steamer sont celles du 9 décembre, et les dernières dépêches celles d'hier, 13.

Navire incendié.

New York, 14 mars. Le navire *Wabalo*, parti d'ici pour Rotterdam, a pris feu près *Sandy Hook* et a été détruit jusqu'à la flottaison.

L'équipage a été recueilli dans des bateaux appartenant aux navires qui se trouvaient à l'ancre dans le voisinage de ce port.

Explosion d'une chaudière à vapeur.

Brooklyn, 13 mars. L'une des chaudières à vapeur attachées à la fonderie Atlantic, de cette ville, a fait explosion hier.

M. Hazelton, un des ingénieurs, a été tué et quatre personnes blessées.

CONGRES.

Washington, 14 mars. M. Wilson, du Mass., a introduit une résolution hier au Sénat instruisant le comité des relations étrangères, de s'informer si le traité relatif à l'esclavage [illegible] [illegible].

M. Toombs, de la Géo, dans une discussion de quelque étendue s'est opposé au passage de cette résolution. Il a été passe outre.

Le bill amendant l'acte relatif à la cour des réclamations a été adopté par 31 voix contre 16.

Washington, 13 mars. Au Sénat, le comité nommé pour instituer une enquête au sujet de Harper's Ferry, a interrogé [illegible] Hyatt.

M. Toombs a présenté un bill pour établir une règle uniforme de banqueroute.

Le Homestead bill, voté par la Chambre, a été mis à l'ordre du jour pour la séance de jeudi prochain.

A la Chambre, le bill pour le transport de la malle entre les Etats de l'Atlantique et ceux du Pacifique, a été adopté.

Washington, 14 mars. M. Nelson a introduit un bill dans la Chambre aujourd'hui, concernant la punition du crime polygame dans les territoires, et pour d'autres objets. Ordonné à être imprimé.

Le bill concernant les Indiens a été rappelé et longuement discuté.

MM. Curry et Vance ont parlé en faveur de l'esclavage.

M. Clay a introduit un bill au Sénat, par lequel il a demandé que la baie de Tampa, dans la Floride, soit converti en un port de débarquement.

Le bill militaire a été rappelé et discuté.

L'amendement proposé par M. Wigfall pour voyant à la création d'un régiment de volontaires pour la défense des frontières du Texas, a été adopté par 31 voix contre 17.

Le bill en faveur de la protection des émigrants a été rappelé, discuté et adopté.

Mouvement de troupes.

Washington, 13 mars. Le secrétaire de la guerre a donné les ordres nécessaires pour que 1,000 hommes de troupes fussent retirés de la frontière du Mexique et du côté sur le Texas.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Sénat.—*Session du matin.*

Baton Rouge, 14 mars. M. Pearce a offert une résolution instruisant le comité de finances de s'informer auprès du Gouverneur sur de certains bons de l'Etat en sa possession.

M. Taylor, du comité de finances, a fait un rapport favorable au bill relatif à l'hôpital de charité de la Nlle Orléans.

Les bills suivants ont été adoptés:

Bill incorporant le collège Jefferson à St Jacques.

Bill relatif à l'allocation à la Cie du chemin de Pontchartrain.

Bill accordant une compensation au secrétaire des circulations pour ses services comme secrétaire.

Le comité de finances a jeté un bill certains bons de l'Etat, [illegible] Hebert, et récemment entre les mains du Gouverneur actuel.

Le bill de l'association pour le monument de H. Clay, a été rejeté par 14 voix contre 19.

Le bill qui pourvoit à la vente des esclaves appartenant au département des améliorations intérieures a été adopté.

M. Talbot a rappelé le bill relatif à l'hôpital de Charité de la Nouvelle-Orléans, adopté par 29 voix contre 4.

M. Bossie a rappelé le bill relatif à la Compagnie de navigation de Lafourche et Terrebonne. Adopté.

Session du soir.

Pendant cette séance, le bill en faveur de l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Mobile et la Nouvelle-Orléans a été adopté.

Le gouverneur a informé le Sénat qu'il a approuvé les bills suivants:

L'acte pour amender un acte relatif aux cours de district, approuvé le 15 mars 1855.

Le bill appropriant la somme nécessaire pour la construction de la levée Bonnet Carré.

L'acte qui amende un acte pourvoyant à l'exécution de l'article 136 de la constitution relatif au pardon des esclaves.

Le bill pourvoyant à l'établissement d'un arsenal central, en communication avec le collège, près Alexandrie.

L'acte en faveur de l'amélioration de la navigation sur la rivière Sabine, approuvé le 19 mars 1857.

Baton Rouge, 14 mars.—Le Sénat a confirmé hier soir les nominations suivantes faites par le gouverneur:

Gardiens du port à la Nlle Orléans.—MM. S. B. Frost, W. P. Reyburn, W. H. Folger et Alfred Leblanc.

Capitaines du port à la Nlle Orléans, MM. J. M. Scott, W. T. Smith, J. C. Sumner, E. R. Herring et Patrick Clark.

Inspecteurs des poids et mesures à la Nlle Orléans.—Pour le 1er District, N. D. Terrebonne; pour le 2nd District, Emile Marye; pour le 3me District, Wm Yost; pour le 4me District, C. Mather.

Inspecteur de farine à la Nlle Orléans.—MM. Henry Judson, H. N. Fortier, Thos Clark, W. F. Sophan.

Membres du bureau de santé de la Nlle Orléans. MM. Warren Stone, J. M. Folwell, G. A. Mott, J. Labatut, A. Latorest, A. H. Axtau.

Médecin de la Quarantaine. J. D. Foster.

Annotateur des ventes à la Nlle Orléans.—Louis St-Martin.

Annotateur des Naissances à la Nlle Orléans.—P. Lacoste.

Directeur du chemin de fer de Jackson.—MM. J. K. Elgee, P. F. Watson, W. D. Yancey.

Directeurs du chemin de fer des Opelousas.—MM. M. Lapeyre, S. O. Nelson et Alexandre Mouton.

Commissaires d'élection.—MM. J. A. Rosier et A. Avegno.

Directeurs de l'Université. MM. W. R. Miles, R. J. Ward, S. Smith, D. Edward, J. A. Rosier, Theo G. Hunt, J. A. Maybin, J. Pemberton.

Président du bureau de circulation.—E. W. Moise.

Le Sénat a confirmé le pardon accordé par le gouverneur à W. Maher, John Young, Charles Miller, Im. H. Mullington ainsi qu'à plusieurs esclaves.

La législature s'ajourne positivement *sine die* demain, à midi.

Courses de chevaux de Mobile.

Mobile Ala.—La 1re course a été gagnée par l'Edwin Booth, appartenant à T. G. Moore. Temps, 1: 57 1/4—1: 51.

Le battle-house plate a été gagné par Fanny Washington contre Marengo, Allen[illegible] et Martha Washington. Temps, 3: 49 3/4—3: 42 1/2.

Rivières—Louisville, 14 mars. L'Ohio baisse ici, ayant 9 pieds 4 pouces d'eau dans le canal et 6 pieds 3 pouces aux chutes.

Rivières—St-Louis, 14 mars.—Le Mississipi décroît lentement. Les courants supérieurs se trouvent en bonne condition de navigation.

MARCHÉS.

Cincinnati, 14 mars.—Porc mess de l'ouest languissant à $17 le baril; graisse à 10 et 10 1/2. Farine, marché calme et en faveur des acheteurs, vente de ce jour 1,600 barils; l'extra à $5 75 et 5 90. Whiskey, vente de ce jour 1,900 barils à 19 et 19 1/2 le gallon. Sucre en hausse; 200 bts. ont été vendus aujourd'hui à 7 1/2 et 8 1/2. Mélasses, vente 200 barils, à 40 c. le gallon celle de choix; Café 13 1/2 à 14 1/2; marché ferme; Mais 50 à 51 c.; marché lourd.

New York, 14 mars.—Le marché au coton a clos calme; 1,000 balles ont été vendues aujourd'hui; Middling Uplands à 11 1/4; farine en baisse de 5 c.; ventes, 6,500 barils; la superfine à $5 30 et 5 35. Mais, vente 27,000 boisseaux de 76 à 79 c.; marché lourd; avoine 43 à 44 1/2 c. le boisseau; marché languissant; café 13 à 14 c., marché ferme; sucre marché ferme, vente 140 bts; celui de la Nlle Orléans est coté de 7 3/8 à 7 1/2; mélasses; 250 barils de celle de la Nlle-Orléans ont été vendus aujourd'hui de 45 à 48 c.; les ventes à l'encan ont été limitées à 130 barils de 35 à 45c., porc ferme; le vieux à $17 85; le nouveau à $18 15 le baril; graisse, vente, 1,100 barils de 10 3/4 à 11 1/2.

CHRONIQUE LOCALE.

Affaire Joubert et Rouseau.—M. Pascalis Roubien, accusé de s'être armé d'un pistolet et d'avoir fait feu sur le Dr L. A. Joubert dans l'intention de le tuer, a été jugé hier à la Première Cour de District.

MM. Spofford et Wm Hunt étaient chargés de la défense.

Les témoignages présentés au juri sont exactement les mêmes que ceux qui ont été produits devant le recorder assistant Bozant et publiés dans l'Abeille, à l'exception de celui de M. Pierre Goulet qui n'a pas été entendu lors de l'instruction de l'affaire. Ce témoin a déclaré qu'il se trouvait au moment de la rixe, près l'encoignure des rues Dauphine et St Pierre; il entendit distinctement M. Roubien s'écrier: "Tirez, c...... de g......" et le Dr Joubert répondre: "Non, je ne veux pas tirer, je ne le veux pas." M. Spofford a appelé l'attention du juri sur cette déposition qui, dit-il, contredit celle du docteur, celui-ci ayant déclaré positivement qu'il n'avait pas prononcé une seule parole.

M. Roubien a été déclaré coupable d'assaut avec une arme dangereuse.

Affreux accident arrivé à l'Hotel St-Charles.—Hier, un peu avant midi, quatre jeunes gens employés chez Holloway & Smith, rue du Camp, se sont rendus à l'hôtel St-Charles pour y examiner le gazomètre et le réparer. Robert Smith, associé de Holloway, avait 26 ans, John Koskelly, irlandais, 17 ans. Les deux autres John et Jeremiah Murphy, deux frères âgés l'un de 21 ans et l'autre de 17 ans. Le gazomètre est situé dans le magasin à vin, au rez-de-chaussée, sur le derrière de l'hôtel. Il y avait un appareil portatif [illegible].

Le principal ingrédient employé à cet effet, est le naphtha, très-inflammable, auquel ces hommes [illegible] imprudemment mis le feu. Ceux-ci se trouvèrent enveloppés de flammes et [illegible].

[illegible]

Recorder du Deuxième District.—M. Lucien Adams, recorder du Quatrième District, a siégé hier par suite de l'absence de MM. Waltz et Benit.

Charles Rouleu, qui a essayé d'arracher l'épinglette de W. R. Gonzales, qui passait dans la rue [illegible], a été condamné à six mois de workhouse.

Willy Barnes [illegible], a été [illegible].

Catherine Nagle [illegible] condamnée [illegible] de prison.

Ecoles Publiques du 2e district.—Le Conseil de Directeurs des Ecoles publiques du 2e district s'est réuni hier soir [illegible].

[illegible]

M. Magoyn a proposé d'accorder aux élèves des écoles [illegible].

[illegible]

Tentative de Meurtre.—Thomas Fanning, gardien du port, a été arrêté en face du Magasins, [illegible] Mazzella et de nouveau [illegible].

Incendie. Hier, à trois heures et demie de l'après-midi le feu s'est déclaré à la [illegible] de la rue Melpomène, entre Dryades et Hercules. On l'a promptement éteint.

Théâtre de l'Opéra.—C'est aujourd'hui qu'a lieu le bénéfice de Mlle Feitlinger. *Les Huguenots* seront chantés à cette occasion par Mmes Genibrel, Feitlinger et Pierri, et MM. Mathieu, Genibrel, Melchisédec et Vanhuffel. L'attrait du spectacle joint au désir de donner à la bénéficiaire un témoignage d'estime et de sympathie, attirera sans doute un public nombreux au Théâtre de l'Opéra.

On nous annonce pour la semaine prochaine la première représentation de *Rigoletto*, grand opéra de Verdi, qui aura pour principaux interprètes Mmes St Urbain et Pierri, MM. Mathieu, Melchisédec, Genibrel et Vanhuffel.

Théâtre de la rue Poydras.—MM. Pelgand & Julian, ex-artistes du théâtre d'Orléans, donneront demain, vendredi soir, une représentation au théâtre de la rue Poydras. Le spectacle est composé comme suit: les *Pattes Dorées*, charmante comédie, qui a obtenu l'année dernière un très grand succès au théâtre Français de Paris.

Entre Hommes, proverbe en un acte—chanson des Mystères de l'Eté.

MM. Julian et Pergand seront secondés par Mmes Julian, Morel, Farar, et autres artistes.

Bal des Chasseurs à pied.—C'est lundi prochain, 19 du courant, que les chasseurs à pied donnent leur grand bal dans la salle de l'Opéra. On verra aux annonces que les personnes qui n'auront pas encore reçu de billets peuvent s'adresser aux membres des divers comités, ou à MM. Bloomfield & Steel, No 60 rue du Camp, ou à M. S. P. de Gruy, secrétaire, No 34, rue Royale.

Maison Seeuws & Dumont.—Ces dames reprendront avec plaisir qu'un assortiment complet de marchandises de printemps, choisies à Paris par Mme Dumont, vient d'être déballé et mis en vente dans cette maison. Voir aux annonces.

☞ Affiches [illegible].

Nouvelles Diverses.

Paris, 16 février

—Mardi 7 février ont eu lieu au polygone de Vincennes plusieurs expériences de tir intéressantes; le commandant Nesler, directeur de l'école, le capitaine Capdeville et tous les officiers élèves y assistaient. Les premiers essais ont eu pour objet la pénétration des balles explosibles de Devisme dont se sert M. Jules Gérard pour la chasse au lion en Afrique.

Le but était un caisson garni d'une plaque de tôle à l'intérieur et placé à 30 mètres; douze balles ont été tirées, toutes ont éclaté dans le caisson.

Ensuite on a tiré la carabine des chasseurs à pied, modifiée avec la nouvelle balle du commandant Nesler, à la distance énorme de 800 mètres. 10 balles tirées successivement ont atteint au but d'un mètre carré seulement, et la justesse de ces balles a montré que [illegible] la dernière limite de la précision à laquelle il soit possible d'arriver avec une arme à feu portative.

—Des détachements tirés des divers corps d'infanterie de l'armée s'élevant ensemble à environ 2800 hommes, viennent d'être dirigés des garnisons de l'intérieur sur le bataillon de sapeurs pompiers de la ville de Paris, par suite de l'augmentation décrétée pour l'effectif de ce corps. On remarque parmi les hommes composant ces détachements un assez grand nombre de chasseurs à pied. Les soldats de cette arme ont, en effet, par la spécialité de leurs exercices et des qualités de vigueur et de souplesse exigées, une aptitude toute préparée aux manœuvres rapides et aux exercices gymnastiques en usage dans la plupart des incendies. On se souvient que, lors de celui des magasins du Grand Condé, un moment où le rez-de-chaussée formait un vaste brasier, coupant la retraite aux nombreux habitants des étages supérieurs, qui se montraient aux fenêtres, poussant des cris de détresse, on vit tout à coup la façade de la maison se garnir de sapeurs-pompiers qui sans échelles et armés de simples corder à nœuds et à crochets, se suspendirent dans l'espace et recueillirent aux divers étages les personnes en danger de périr, puis les déposèrent saines et sauves sur la voie publique.

—M. Victor Séjour, l'heureux auteur en vogue, répète en ce moment, au théâtre de l'Ambigu-Comique, un nouvel ouvrage intitulé: *Compère Guillery*, qui paraît destiné à produire une grande sensation par les situations dramatiques et originales qu'il renferme.

—Les fouilles exécutées à Toulon pour la construction du nouveau théâtre, ont fait découvrir des mosaïques d'un ordre assez intérieur, au milieu de ruines, que l'on suppose être celles d'une maison de campagne qui remonterait à l'époque où les Romains avaient établi ou est aujourd'hui Castigneau, un des neuf établissements de teinture dont la direction constituait une des dignités de l'empire; Toulon (Baphia Telonensis Galliarum) devait cet établissement à la présence dans ses eaux de ce murex produisant cette pourpre que la cochenille mexicaine fournit aujourd'hui, autrement éclatante que celle de la toge sénatoriale ou de la robe triomphale des empereurs.

—On lit dans la *Gazette de Lyon*:

"Un de nos artistes les plus populaires, M. Biard, notre compatriote, vient d'arriver à Paris après une absence de plusieurs mois. Parti de France vers le milieu de l'année dernière, il se rendit directement à Rio-Janeiro.

"Voyageur d'instinct, admirateur passionné des beautés de la nature, M. Biard n'était pas homme à accepter la vie oisive des habitants de la capitale du Brésil. Ses principaux travaux terminés, il quitta Rio avec le bagage d'un artiste et d'un chasseur.

"Il se mit en mesure de parcourir les rives les plus étendues de ce fameux fleuve des Amazones, que les Européens remontent rarement et dans les environs duquel vivent de leur vie sauvage et vagabonde les dernières tribus indiennes que la civilisation n'a pas repoussées aux extrêmes limites du Nouveau Monde.

"Accompagné par trois ou quatre esclaves, monté sur un canot que l'on dirigeait à l'aide de pagaies, M. Biard, adoptant d'avance le costume et les usages des hôtes qu'il allait visiter, est allé explorer les campements des habitants dans les plus magnifiques forêts que l'on puisse imaginer. Il a pénétré dans les huttes, partagé leurs repas, s'est mis de moitié dans leurs parties de chasse. Maniant tour à tour le pinceau, le crayon et le fusil, il a rassemblé une précieuse collection de types, de vues, d'oiseaux, de plantes, d'insectes, de quadrupèdes.

"C'est après avoir rassemblé ces études, ces croquis, ces spécimens d'une contrée peu fréquentée, et après avoir parcouru quelques contrées..."

... Etats-Unis, que M. Biard est revenu en France, où sans doute quelques tableaux nous rappelleront bientôt les principaux épisodes des explorations américaines du courageux artiste.

—La *Gazette autrichienne* termine ainsi un article sur un programme que vient de publier un journal qui a pour titre: la *Gazette de la Noblesse*.

"Dans ce programme on déclare une guerre à mort à tout ce qui vient de la France. On connaît notre point de vue allemand, et nous avons combattu quelquefois l'influence française; néanmoins nous ne croyons ni juste ni sage de jeter le gant à toute une grande nationalité, et nous ne croyons convenable ni au point de vue de la situation de l'Europe, ni des circonstances, ni des principes conservateurs, de parler vis-à-vis de la France un langage pareil à celui de ce programme. On devrait le moins s'attendre à de pareils excès de la part de ceux qui, en vrais patriotes, désirent un développement tranquille et la compression du démon de l'insurrection.

"Les Français sont et restent un peuple brave, un peuple généreux et spirituel. Leur histoire a des taches sombres, mais quel peuple n'en a pas de pareilles dans son histoire? Ils ont des défauts qui résultent de leur caractère national, mais nous, Allemands, nous avons moins de droit que personne de voir la paille dans l'œil d'autrui. Les légitimistes français eux-mêmes invoquent les principes de 89. Beaucoup de ces principes ont passé dans notre législation, témoin le Code civil autrichien. On ne voit jamais la vérité quand on la regarde que d'un œil, et on ferme un œil quand on ne veut pas reconnaître les fautes qu'on a commises dans les dernières soixante ans, aussi bien qu'on blâme ce qui est eu part dans ces grandes luttes."

—L'armée autrichienne compte en ce moment 4 feld maréchaux; 42 feldzeugmeister, dont 17 en activité, 227 feld maréchaux-lieutenants, dont 95 en activité; 310 généraux-majors (généraux de brigade), dont 121 en activité, 366 colonels, dont 202 en activité; 62 régiments d'infanterie de ligne; 14 régiments d'infanterie frontière; 1 bataillon d'infanterie frontière, dit des Titter, 1 régiment de chasseurs tyroliens ou impériaux; 30 bataillons dits feldjäger, 3 inspections de troupes sanitaires; 8 régiments de cuirassiers, 8 régiments de dragons, 12 régiments de lanciers (uhlans), 12 régiments d'artillerie, 1 régiment d'artillerie côtière, 1 régiment de fuséens, 12 bataillons du génie, 6 bataillons de pionniers, 19 régiments de gendarmerie, 12 régiments de hussards, etc.

La France et le Pape.

On lit dans le *Constitutionnel*:

La circulaire que S. Exc. M. Thouvenel vient d'adresser aux agents du gouvernement de l'empereur est de nature assurément à faire cesser, pour la question romaine, cette confusion que l'ignorance, la mauvaise foi et l'esprit de parti s'efforçaient de maintenir.

Il appartenait d'abord à M. le ministre des affaires étrangères de réclamer en faveur des règles diplomatiques qui président aux rapports des gouvernements, et qui en garantissent la loyauté. Ces règles latérales ont été méconnues par la cour de Rome. Au lieu de traiter, en question des Romagnes, de cabinet à cabinet, d'après les procédés en usage, le gouvernement romain l'a transportée dans le domaine spirituel. Il s'est adressé à tous les évêques de la catholicité, et c'est par la voie des journaux religieux que les chancelleries ont connu l'exposé de sa politique. A une négociation régulière il a ainsi substitué un appel aux consciences, qui il fallait proposer au Congrès il a prêché une Croisade.

Une Croisade, au XIXe siècle, pour défendre par la force, au gouvernement du Saint-Siège, une portion de son territoire qui s'intéresse, après tout, que sa souveraineté politique! Une Croisade anti-nationale qui sépare la cause du Pape de celle de l'Italie, qui désavoue Magenta et Solferino, et à laquelle devaient répondre, en France, la coalition des partis hostiles, et l'alliance monstrueuse des ultramontains, des philosophes et des athées! voilà ce que le gouvernement de Pie IX avait imaginé!

Cette dérogation au droit diplomatique n'a pas seulement faussé la régularité des rapports réciproques entre les Etats, elle a, de plus, altéré la vérité des principes.

En effet, pour justifier ce changement de compétence, le gouvernement romain n'a de moyen que de dénaturer la question elle-même. Il a appelé l'Eglise à juger de ce qui appartient à la politique, il a confondu deux choses essentiellement distinctes: la souveraineté temporelle et la souveraineté spirituelle.

Comme le dit très bien M. le ministre, ces deux souverainetés ont pu être confondues pendant le Moyen Age, dans un temps où la civilisation tout entière n'avait, en quelque sorte, d'autre refuge que l'Eglise.

Les évêques, alors, loin de se faire les complices de l'ambition des grands seigneurs, se vinrent de leur pouvoir moral au milieu des passions brutales du siècle et servirent de [illegible] Dieu, la force brutale. Mais, à mesure que la société civile s'est développée, les raisons qui retenaient justement ce qui appartenait à leur souveraineté.

Sous Louis XII, dans les Etats Généraux, le clergé en tête, refusant nettement au Pape le droit d'excommunier le roi de France qui avait attaqué ses Etats temporels. La déclaration de 1682 n'a été que la conséquence de toute les traditions de la monarchie, et du maintien de libertés gallicanes, au point que Louis XIV a sacrifié les droits de Napoléon Ier.

L'indépendance de la souveraineté politique de la France vis-à-vis de la cour de Rome est donc un legs de l'ancienne royauté. Nos lois actuelles n'ont fait que consacrer ce legs, et la distinction entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel ne saurait être contestée sans répudier l'histoire de notre pays.

Tous les hommes éclairés sauront donc gré à M. le ministre des affaires étrangères d'être exprimé sur ce point avec une si grande autorité de langage et une si énergique fermeté de conviction.

Après avoir posé en principe cette distinction essentielle des deux pouvoirs, M. Thouvenel aborde, dans sa circulaire, la question des modifications territoriales que les circonstances et les vicissitudes de la politique peuvent apporter dans les domaines du Saint-Siège sans que l'indépendance spirituelle du chef de l'Eglise. C'est l'histoire à la main que M. le ministre des affaires étrangères répond à cette question.

En 1797, le Pape cède les Romagnes à la France par le traité de Tolentino, et renonce à toute prétention sur le Comtat-Venaissin. Les prédécesseurs de Léon X montre que l'Autriche, sur ce point, d'accord avec la France. Cette puissance, loin d'y voir une condition à son égard enlevé au Saint-Siège la possession des trois Légations, des Romagnes, de Ferrare et de Bologne. Les traités de Campo Formio et de Lunéville viennent consacrer ces mêmes faits entre cette petite territoriale. Enfin l'Autriche l'Autriche elle-même, offre à Joachim Murat, roi de Naples, pour l'attacher à sa cause, d'agrandir son royaume aux dépens des Etats Romains. En 1815, elle se réserve, par son propre compte, une partie de la Légation de Ferrare, et si, à ce moment, elle n'obtient pas les Romagnes, c'est que le Congrès de Vienne, qui les juxtaposait le Saint-Siège, qui l'eut peu à un concert de cette prétention.

Voilà l'histoire telle que la rappelle, à grands traits, avec la précision d'un homme d'Etat, M. le ministre des affaires étrangères.

Et, en présence de ces faits, on se demande comment il se peut que l'on essaie aujourd'hui de soulever les consciences à propos d'intérêts de fois discutés et qui n'ont toujours été réglés qu'au point de vue de considérations exclusivement politiques.

Ce coup d'œil rétrospectif aura d'ailleurs du bien précieux résultat. Il fera ressortir tout ce qu'il y a de sagesse dans la politique de l'Empereur. La célèbre brochure contre laquelle se sont élevées tant de passions et ligues tant de préjugés, réclamait des garanties de la nouvelle pour la plus petite que l'indépendance temporelle du Pape était la condition nécessaire de son indépendance religieuse. Seulement elle voulait que entre les droits imprescriptibles du Pontife et les conditions d'exercice de la souveraineté politique du Prince la distinction qui est dans l'histoire comme elle est dans la nature des choses, distinction que constituent d'ailleurs, il faut le répéter, les principes et les actes les plus authentiques du droit public de l'Europe.

Il était nécessaire, après tant de clameurs, d'établir encore une fois cette distinction avec la haute autorité d'une parole officielle.

La parole de M. le ministre des affaires étrangères a élevé dans, dans ce débat, comme la voix du bon sens, du patriotisme et de l'histoire.

La parfaite modération qui, dans sa circulaire, à la fermeté des convictions, atteste la volonté réfléchie de la France et de concilier, dans cette délicate affaire, les devoirs d'une politique largement libérale avec le respect inaltérable dont elle entend ne se jamais départir vis-à-vis de l'Eglise et de son auguste chef.

AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER.—L'estomac est la source d'une foule de maladies. L'indigestion qui, elle-même, est assez dangereuse, engendre la diarrhée, la dysenterie, le vertige, les palpitations de cœur, la faiblesse, &c., &c. Délivrez-vous en au plus vite en prenant l'AMER DE HOSTETTER, dont le goût est agréable et fait disparaître le mal aussi sûrement que le soleil fait fondre la neige. Il n'est pas toujours nécessaire de prendre plusieurs bouteilles; une seule opère souvent une guérison radicale.

A vendre par tous les droguistes. 12 mars—1m

Demande de domestique.

ON demande à acheter une domestique raisonnable bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière—On exigera de bonnes recommandations. S'adresser encoignure Bienville et Rampart, No 55. 15 mars—6

Demande.

UN bon ouvrier POSTICHEUR trouvera un emploi permanent, en s'adressant chez Mellin, rue Royale No 112, au-dessous de l'Hôtel St-Louis. Il aura un bon salaire. 15 mars

A VENDRE.

VIN ROUGE—70 barriques au-dessous de l'ordinaire, bon vin de famille, garanti pur, de tout à des prix très modérés. S'adresser à J. CHANTEREL, 15 mars—1m No 83, rue Royale.

PERDUE.

UNe petite négresse d'environ trois ans, répondant au nom d'ANTOINETTE s'est égarée ou a été volée, hier après-midi. Elle a disparu de la résidence de M. S. Moses, rue Toulouse, No 151. La personne qui l'a recueillie recevra une récompense libérale en la ramenant chez le soussigné. 15 mars—3f S. MOSES.

EN débarquement du navire Juniata, de Bordeaux—100 paniers anisette Chauvet, extra; 100 caisses cerises à l'eau-de-vie; 50 do fruits assortis; 40 paniers guignolet, d'Angers; 10 balles bouchons pointus fins. A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 15 mars 44, Vieille-Levée

ATTENDU, par le navire Cleopatra, de Marseille—450 caisses vermouth Noilly Prat & Co.; 50 caisses chasis du Mont-d'Or; 600 paniers huile Plagniol, grande et ½ bout; 50 barriques vin rouge, Bergasse; 100 caisses salaisons assorties, Rhoussard; 100 do eau de fleurs d'oranger. A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 13 mars 44, Vieille-Levée

ATTENDU, par le navire Victoria de Bordeaux—90 barriques vin rouge bon ordinaire; 20 do vin rouge vieux, côtes de Bourg; 20 do do très vieux, St-Emilion; 4 do vin blanc Sauternes, très vieux; 12 demi-barriques vin blanc do. A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 13 mars 44, Vieille-Levée

ATTENDU, par le navire Ann Washburn et Falmouth de Bordeaux—200 barriques vin rouge, bon ordinaire; 25 balles bouchons pointus fins; 25 do bouchons réguliers. A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 13 mars 44, Vieille-Levée

EN débarquement du navire Cotton Planter, arrivé de Bordeaux—27 barils vin blanc Haut-Sauternes; 30 barriques vin rouge St-Emilion; 20½ pipes vieux cognac Fine Champagne; 5 octaves J. Carle; 16 caisses de 25 paniers anisette extra de Chauvet fils. A vendre par X. LAMBERT, 15mars No 62, rue des Magasins

VIN BLANC—300 caisses, grandes et demi bouteilles, à vendre par S. FLASSAN, 16mars 20, Vieille-Levée

AMANDES! Amandes!—50 sacs amandes à vendre par BERNARD TURPIN, 14 mars—6f 56, rue Vieille-Levée

ATTENTION.

☞ J. P. Walton, encanteur, vend, aujourd'hui, à midi, à la Bourse St-Charles, les propriétés suivantes, de prix et situées dans le Deuxième District, savoir—Une maison basse en briques, No 165, rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne.

Une maison en bois, dans la rue Miro, entre Ste-Anne et Dumaine.

Egalement.—Pour compte de la succession de Johnson Brach: Douze terrains de prix situés dans le faubourg Jackson, faisant face aux rues Bienville, Napoléon et Robinson. Pour les détails, voir les annonces.

☞ Vente importante par le shérif.—Nous appelons l'attention du public, sur la vente qui aura lieu aujourd'hui à midi, à l'hôtel de Cité rue de la Commune, par le ministère du shérif, de propriétés améliorées de valeur, situées dans les 2e et 4me Districts, ainsi d'un jeune esclave. Voir aux annonces.

Cognac, vins, salsepareille, fleurs et essences de lavande, cigares allemands, &c.—Nous appelons l'attention du commerce sur la vente à l'encan, par Bernard Turpin, d'eaux-de-vie françaises, vins, sardines etc., salsepareille, fleurs et essences de lavande, cigares allemands &c. qui aura lieu aujourd'hui à 10 1/2 heures au magasin de M. A. Coutin, No 24, rue Bienville.

☞ Les marchands de groceries et de vieux whisky, &c., trouveront un intérêt à assister à la vente à l'encan qui a lieu, ce matin, à 10 heures et demie, au No 64, rue Poydras, par l'entremise de D. E. Morphy, encanteur.

☞ Linge fait, Chapeaux, Chemises, Caleçons, &c., &c. L'attention particulière des acheteurs est appelée à la grande vente de linge fait, chapeaux, chemises, caleçons, &c., qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures, aux salles d'encan de E. Roger & Co, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée. Conditions à la vente.

☞ Bottes, Souliers et Brodequins—L'attention particulière des acheteurs est appelée à la grande vente de bottes, souliers et brodequins qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures, aux salles d'encan de E. Roger & Co, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée. Conditions, au-dessus de $200, 90 jours de crédit.

GRAND BAL DES CHASSEURS A PIED A L'OPERA.

LUNDI, 19 MARS 1860.

LES Messieurs qui n'ont pu encore se procurer des billets de ce bal peuvent s'adresser, tant au membre des divers comités qu'aux personnes suivantes: BLOOMFIELD & STEEL, No 60, rue du Camp; S. P. DE GRUY, secrétaire, No 34, rue Royale; Bureau E. BOUNY, notaire. 15mars—6f

Succession de John McDonogh.

LES personnes qui ont acheté, le 17 mars 1858, des propriétés situées dans le Deuxième et le Troisième District, et appartenant à la VILLE DE BALTIMORE, sont averties que les billets (pour le prix payés) échus le 17 mars 1860, ont été déposés à la BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE, où ils doivent être payés.

WM S. PETERKIN, Agent de Baltimore dans la succession McDonogh, No 29, rue Carondelet. 15 mars—1m 2f

Maison Seeuws & Dumont.

58, ancien 70, rue Royale, ENTRE BIENVILLE ET CONTI.

NOUS venons de recevoir un bel assortiment de marchandises de printemps, telles que: Robes de barège à volants unies et façonnées; Robes de mousselines, organdi et grenadine; Robes de piqué et brodées pour enfants; Un grand assortiment de guipures anglaises, cols, pèlerines, jupons et coiffures; rotonde de guipure de Chantilly; Pointes en dentelles et châles garnis de volants; Mantelets et pèlerines garnies. Un assortiment complet de chapeaux de paille, rubans, fleurs, plumes &c. Lingerie pour dames et beaucoup d'autres articles de nouveautés. Toutes ces marchandises ont été choisies par Mme Dumont elle-même dans les premières maisons de Paris. 15 mars—1m SEEUWS & DUMONT.

LES soussignés ont formé, à partir de ce jour, sous la raison sociale de TAMBOURY, OLIVARI & Co, une société pour la consignation en général et l'importation des VINS, COGNAC, LIQUEURS, &c. No 87, rue Royale, entre Conti et St-Louis. Nlle-Orléans, 15 mars 1860. A. TAMBOURY, A. OLIVARI, E. DEFFEZ. 15mars—1m

A. TAMBOURY T. OLIVARI E. DEFFEZ

TAMBOURY, OLIVARI & CO,

Marchands commissionnaires en général,

IMPORTATEURS DE

Vins, eaux-de-vie, liqueurs, sardines, huiles &c. Dépôt du Château de Potets, Laffitte, Margaux, &c. de Gascogne, &c.

No 87, rue Royale, Entre Conti et St Louis, NOUVELLE-ORLEANS. 15 mars

LA société existant jusqu'à ce jour en cette ville sous la raison sociale de JACOB & DUSSUMIER est dissoute par le consentement mutuel. La liquidation sera faite par MM. Dussumier & Fazende, seuls en [illegible]. Nlle Orléans, 2 mars 1860. F. JACOB. F. DUSSUMIER

En me retirant des affaires, je prie le public de vouloir bien continuer à [illegible] confiance à mes successeurs MM. Dussumier & Fazende. F. JACOB.

LES soussignés ont formé, une société sous la raison de DUSSUMIER & FAZENDE et continueront le même genre d'affaires. Domicile et bureaux: Nlle Orléans, le 2 mars 1860. F. DUSSUMIER, E. FAZENDE.

A VENDRE—200 boîtes champagne de Paris, [illegible]. E. RENAUD, rue Royale et St Louis.

EN débarquement du navire Juniata, venant de Bordeaux—[illegible] caisses de vin pour famille; 12 barriques vin rouge Margaux; 100 caisses vin Haut Sauterne; 25 do do Haut Sauterne 24 1/2 bouteilles. A vendre par E. DESCHAMPS, 21, rue St Louis.

EN débarquement du navire Cotton Planter, de Bordeaux—Conserves de vin pour famille; [illegible] E. DESCHAMPS, 21, rue St-Louis.

EN magasin et à vendre par E. Deschamps—[illegible] E. DESCHAMPS, 21, rue St-Louis.

VINS français—20 caisses de vins de qualités et en débarquement du navire New [illegible]. W. F. VREDENBURGH & CO.

QUININE—[illegible] W. F. VREDENBURGH & CO.

RHUM—Tique de Rhum de la Jamaïque et [illegible] W. F. VREDENBURGH & CO.

CHANDELLES perfectionnées—[illegible] W. F. VREDENBURGH & CO.

VINS—[illegible] W. F. VREDENBURGH & CO.

THES—[illegible] W. F. VREDENBURGH & CO., 20 Vieille Levée.

MAISON BINOCHE.

L. BRETON, successeur,

40, rue de Chartres, encoignure Douane.

A l'honneur d'informer les dames qu'il vient de recevoir le complément de ses marchandises de printemps consistant principalement en Robes Grenadines, Barèges, Organdis, Linge, Lingerie, Châles et [illegible]. Aussi un magnifique assortiment de SOIERIES DE PRINTEMPS AU PRIX COURANT. 15mars—1m

LA procuration donnée à M. Ygnacio P. Oropeza par le soussigné, par acte passé devant Felix Percy, notaire le 17 oct. [illegible] est révoquée aujourd'hui. Nlle Orléans, 14 mars 1860. EDWARD I. NATTES, 14mars—3f 31, Vieille Levée.

Avis.

LE public est informé que le 10 du courant j'ai adressé par l'entremise d'un ami, à M. Edward I. Nattes, No 31, rue de la Vieille-Levée, une lettre dans laquelle je REFUSAIS de me charger plus longtemps de sa procuration. Nlle-Orléans, 12 mars 1860. IGNACIO P. OROPOZA 14mars—2f

AVIS.

LA société existant en cette ville sous la raison DUGUY, SAULET & CO, est dissoute d'un commun accord. Toutes personnes qui doivent à cette société sont priées de régler avec les soussignés ALFRED RENARD SAULET, chargé de la liquidation et qui seul est autorisé à signer pour compte de la société. Nlle-Orléans, le 12 mars 1860. P. E. DUGUY. A. SAULET. 14mars—10f

Grand magasin de modes

DU SUD,

Aux prix de New-York.

S. G. FABIO,

Rue de Chartres, encoignure Hôpital,

ANNONCE respectueusement à sa nombreuse clientèle de la ville et de la campagne qu'il a reçu de New-York, par les steamship Empire City, Cahawba et De Soto, un magnifique assortiment de chapeaux de paille de printemps et d'été, comprenant CHAPEAUX DE PAILLE ANGLAISE, BLANCHE ET ORIGINALE. CHAPEAUX DE PAILLE D'ITALIE, CHAPEAUX DE PAILLE DE RIZ ET A JOUR, CHAPEAUX EN CRIN, CRÊPE ET DENTELLE. Un grand assortiment de chapeaux en paille pour demoiselles et garçons.

Un grand choix de châles et mantelets de dentelle noire.

Il vendra toutes ces marchandises aux prix de New York. L'attention des marchands de la campagne est surtout celle des marchands à [illegible] est appelée sur son assortiment.

Toutes les commandes seront remplies promptement et à satisfaction.

Il sera fait aux acheteurs au comptant, un escompte de 10 pour cent sur le prix de New-York. S. G. FABIO, rue de Chartres, 12mars—2m coin Hôpital, N. O.

MADAME THIERRY,

au coin du chemin du Bayou et Derbigny—S'adresser dans le jardin,

Avant une grande variété de fleurs fines propres à les commandes de bouquets pour mariages et fête, expédiés pour la campagne. Vend aussi un superbe assortiment de rosiers, dahlias, jasmin, arbustes, à des prix réduits. Prendre les ordres pour faire les jardins. 12 mars—3m

A vendre, de suite,

UN atelier de serrurerie, bien achalandé et situé rue Conti, No 16, entre Bourbon et Dauphine—Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

M. J. Darolin prie les personnes à qui il doit de bien vouloir présenter les comptes, et ceux qui lui doivent sont priés de régler avec lui dans le plus bref délai. 10 mars—6

Nouveau magasin de groceries.

CAMILLE LACOSTE

A l'honneur de faire savoir au public et à ses amis qu'il ouvrira un magasin de groceries, vins et liqueurs le 2 avril prochain, à l'encoignure des rues Royale et Dumaine.

On trouvera constamment chez lui en fait de groceries, conserves, vins et liqueurs, un assortiment aussi varié que bien choisi. 10 mars—30

JAMES M. PUTNAM

Autrefois de la maison HALL, RODD & PUTNAM.

Facteur de Coton et de Sucre,

EXPÉDITEUR ET NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,

DIVERS—En magasin et à vendre par les soussignés: 450 paniers huile Plagniol, de 24 et 12 onces; 40 caisses prunes à l'eau-de-vie; 200 do vermouth Noilly Prat & Co; 75 do olives; 50 do capres; 170 do savon français; 1200 dames-jeannes de 1, 2, 3 et 5 gallons; 40 barriques vin de Bordeaux pour familles; 200 caisses vin de choix; 100 quarts et huitièmes eau-de-vie 1re et 2me preuve, de Victor Sils. PAUL JUGE & FABRY, 8 mars 37, rue St-Louis

GENIEVRE Club House—100 caisses à vendre par E. J. HART & Co.

HUILES! Macaroni! Vermicelli, &c. 2000 paniers huile Barighuppi 11, 12, 22 et 24 onces; 1000 " " Plagniol 11, 12, 22 et 24 onces; 800 " " Bonin Frères 22 onces; 800 caisses macaroni et vermicelli d'Italie; 200 do pâtes assorties; 300 do vin d'Asti et de Chypre. A vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr., 14mars 30 rue Conti

MARBRE: Marbre—300 plaques marbre blanc d'Italie; 5 monuments en marbre do; 50 vases do do. A vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr., 14mars 30 rue Conti

CONFITURES des Shakers (Shakers preserves). 200 caisses confitures des Shakers. A vendre par BERNARD TURPIN, 14mars—6f 56, rue Vieille-Levée

WHISKEY Magnolia — 60 barils whiskey magnolia, à vendre par BERNARD TURPIN, 14 mars—6f 56, rue Vieille-Levée

Le Conseil de Kilwinning Union No 16, travaillant le rite écossais sous la juridiction du souverain Conseil des Rites pour l'Etat Souverain et Indépendant de la Louisiane, possédera de l'Univ. de glorieuses cérémonies; vendredi soir, 16 du courant, à 7 heures précises, dans le local de l'Etoile Polaire, [illegible] Amour et Histoire.

Les T∴ Ill∴ FF∴ Jules Foulhouze, Grand Commandeur du Rite écossais en Louisiane, président du Conseil, [illegible]. Tous les chev∴ K∴ H∴ de cette val∴ ainsi que tous les 33èmes, membres actifs du Suprême Conseil, sont fraternellement invités à assister à cette tenue.

Par mandement du Conseil. 15mars—2 PHILIPPE HELMOS.

Par les navires Crimea et P. Flood, arrivant de France.

Reçu par le soussigné une très belle maison H. Bonnafel—Articles de droguerie, produits chimiques, médicaments, épiceries, etc, parmi lesquels: Vésicatoire, [illegible], Bouquet [illegible], Valérianate de quinine &c., Extrait d'Iapes, &c., Pâte de Regnauld, Capsules de Raquin, Poudre de Roger, etc., Eau de laurier cerise &c., Eau de Bilard, Esprit de Cochlearia, Alcoolat de Garus, &c., Sirop de fleur de pêcher, Feuilles de patchouli, do de frêne, Roses rouges, Onguent populeum, Oreille en pâte, &c., &c., Cornues appareils en verre. 15mars—3m R. JOURDAN

Avis aux Distillateurs.

EN débarquement du navire Juliette de Bordeaux—60 caisses contenant chacune: 25 paniers pommes ou bouteilles d'anisette. 20 paniers de 10 bouteilles, chaque vin blanc, Grave anglaise, à vendre par J. N. CURIEN, 15 mars 55, rue Toulouse

M. A. GRAILHE a transporté son bureau au No 106 rue du Canal, au-dessus du bureau de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Négociants. 13mars—3

Grocerie à Vendre.

Le soussigné, pour cause de maladie, offre à vendre sa GROCERIE située dans le 3me DISTRICT, encoignure Victoire et Mandeville. S'adresser sur les lieux. 13mars—3f FRANÇOIS NAHA

Dix piastres de Récompense

Egaré mercredi 7 mars de la rue Gravier, un jeune Chien d'arrêt, couleur blanc et brun, ayant une coupure à une des oreilles [illegible]. La récompense ci-dessus sera donnée à qui le ramènera à Ellery House, encoignure Gravier et Commercial Levée. 13mars—3t

BILLARD A VENDRE,

A vendre, faute de place, un bon billard, [illegible] mesure avec tous [illegible] accessoires, le tout peu [illegible] faire payer, pour [illegible] comptant. S'adresser à Mme FIUZET, 13mars—3f 175 Bath-Tôle

P. CUSACHS FRERE & Co.

Encoignure Royale et St Philippe,

ONT toujours en magasin un grand assortiment de bonbons qu'ils offrent à vendre à des conditions avantageuses. Bonbons fins et supérieurs à eau minérale; do de champagne; do de cerises et ordinaires pour toutes les cases; do de longs bonbons pour les confitures de fruits; do de pointus pour vin; do de courts pointus de différentes espèces; do extra fins réguliers à damejeanne; do de pointus de calibres différents; do de choix pour barils de bière; do de grandeurs différentes; do de tous genres pour parfumeries; do No 1 à 10 homéopathiques; do de grandeurs différentes pour confiseurs; do de tous genres pour droguistes; do de liège pour toutes espèces. Nous avons le meilleur assortiment de bouchons sous le rapport de la qualité et des modèles que l'on puisse trouver. 13mars—1m

DRY GOODS.

PRIX D'ENCAN.

R. CLAGUE,

Rue Ste-Anne, 163, entre Bourbon et Dauphine

Coton blanc sans apprêt, par pièce	[illegible]
Indiennes, bon teint	[illegible]
Jaconas français	[illegible]
Organdies bon teint	[illegible]
Do satinés Louis XV	[illegible]
Barèges anglais extra	[illegible]
Mousselines à carreaux pour dames	[illegible]
Serviettes pur fil	$1 50
Malakoffs 17 cercles par pièce	$1 50

Société.

LES soussignées ont formé une société sous la raison de SEEUWS & DUMONT pour l'exploitation d'un magasin de modes et d'articles pour dames sous la raison sociale de SEEUWS & DUMONT. Le siège de la société est établi No 58, rue Royale. Nlle Orléans, 11 mars 1860. SOPHIE SEEUWS, MARIE DUMONT.

ENTREPOT DE TAPIS,

RUE DE CHARTRES, NO 19

LES soussignés ont reçu dernièrement et ont en magasin: Carreaux de nattes, blanches et de couleurs; Un grand assortiment de toute espèce de tapis; Toiles cirées de toutes largeurs et qualités; Abat-jour, couvertures de tables et de pianos; Toile et droguet pour dessous de table; Paillassons de vanne, devant des fenêtres &c. Nous offrons toutes ces articles aux plus bas prix. 14 mars A. BROUSSEAU & CO.

LA POPULARITÉ

En augmente rapidement

Satisfaction universelle et sans égale

PLEINE GARANTIE.

LES MACHINES A COUDRE

DE FINKLE & LYON

Sont reconnues par tous comme devant être plus utiles que toutes les autres dans l'exécution de toutes sortes d'ouvrages.

On peut se convaincre des avantages après en avoir fait usage de quelques minutes.

Elles conviennent pour un grand nombre d'ouvrages.

Elles cousent la gaze la plus fine et le cuir le plus épais.

On donne à vingt épaisseurs de drap.

Sans changement de fil ou de tension.

Et toujours bien faites.

FONCTIONNENT AVEC LA PLUS GRANDE RAPIDITÉ.

Ces machines se font que peu de bruit, sont solidement faites et durent longtemps. Elles sont le même pour régulier des deux côtés de l'étoffe.

PRIX DES

Machines à coudre de Finkle & Lyon:

$55, $80, $85, $90, $100, $105, $115 et $125.

Qu'on se rappelle

Que nous les reprendrons et rendrons l'argent

Si l'on n'est parfaitement satisfait.

ALFRED MUNROE & CO., Batiste Story.

10mars—6 Encoignure des rues Camp et Commune

ALFRED MUNROE & CO.,

Batiste Story,

Encoignure des rues Camp et Commune,

—Reçoivent continuellement en magasin—

Des marchandises nouvelles de genres nouveaux.

La plus grande variété.

Invitent tous ceux qui ont besoin de

VETEMENTS

—et—

DE LINGERIE

Pour hommes et enfants,

A venir examiner leur assortiment.

PRIX FIXES.

10mars—6

EN débarquement du navire Cotton Planter, de Bordeaux—50 caisses fruits au jus Lafaurie, 3 pêches, 1 abricots, 2 prunes, 2 poires, 1 cerises. 50 caisses cerises à l'eau-de-vie. A vendre par BRULATOUR & Co, 10mars 29 (ancien 58), Vieille Levée.

EN débarquement du navire Pramida Fanola, du Havre: 100 paniers vin de Champagne, marque des Perrier. A vendre par BRULATOUR & Co, 10mars 29 (ancien 58), Vieille-Levée

JAMBONS

FLEUR DE LYS

QUALITÉ EXTRA, PASSÉS AU SUCRE.

A vendre par

A. CASSARD & CO.,

Seuls Agents,

No 39, rue Tchoupitoulas.

6mars—1m

CHARLES,

Fabricant de citernes en bon bois de cypres,

No 176....RUE VILLERÉ,....No 176. Entre Ste-Anne et Dumaine.

Ses prix sont beaucoup plus réduits que partout ailleurs. 6mars—1m

COGNAC—10 quarts, Goldenburg 1858; do do do 1855; 15 colis bouchons fins en sacs fr. damejeannes, bouteilles et ½ bouteilles; 25 caisses 12 pts prunes petit format bouchés en verre; 25 " 12 " grand " ". En débarquement du navire Juniata de Bordeaux et à vendre par V. & E. MAIGNAN, 8mars No 17, rue St-Louis.

EN magasin et à vendre par le soussigné—300 futailles cognac en ¼, ⅛ et ½ de pipes sous les clefs de la douane, des marques suivantes: Goldenburg 1830 et 1858, Larronde 1825, Le O. Lanyer 1853 et 1825, Gautier frères 1855, 1849 et 1821, Otard Dupuy & Co., vieux cognac; 30 cses 12 pts prunes d'Ente bouc. en verre formes bis; 50 " " prunes; 100 " " bis vin rouge Leoville Larronde; 100 " " Margaux & Leoville B. Hay & Co; 100 " " Cerises à l'eau-de-vie; 30 barils vin blanc Sauternes supérieur; 30 pau 12½ champ. crème de Bouzy Desbordes fils; [illegible]; 100 paniers de 2 pompadelles anisette L. Rendeau; 25 cses 12½ anisette sup Marie Brizard & Roger; 10 " " liqueurs assorties. Bouchons assortis, etc. V. & E. MAIGNAN, 8mars 17, rue St-Louis.

LA Société existant en cette ville, entre EMILE BEL et CH. DE MONSABERT, sous la raison E. Bel & Co, est dissoute d'un commun accord, à partir de ce jour. M. Chs de Monsabert continue pour son propre compte le même genre d'affaires et reste seul chargé de la liquidation. Nouvelle-Orléans, 5 mars 1860. EMILE BEL, CH. DE MONSABERT. 8mars—1m

EN débarquement du navire Artisan, de New-York: 100 paniers Champagne Piper Heidsieck, en quarts et ½ pintes, et à vendre par J. N. CURIEN, 55, rue Toulouse

MACHINES A COUDRE

DE

WHEELER & WILSON.

PREUVES

De la supériorité des machines à coudre de Wheeler & Wilson sur toutes les autres.

1o

Elles sont les seules machines actuellement employées dans toute fabrique de chemises aux Etats-Unis, celles de Singer, de Grover & Baker et beaucoup d'autres ayant été essayées et mises de côté.

2o

Elles sont les seules approuvées et adoptées dans les institutions de charité et les écoles publiques comme les machines à coudre les meilleures et les plus utiles, et servent de [illegible] instruction utile [illegible] familiale.

3o

Le nombre des machines à coudre de Wheeler & Wilson vendues l'année dernière (1859) suivant les états officiels certifiés sous serment, présentés à Elias Howe pour l'impôt des licences a été de 21,306, ce qui fait 21 machines de plus dans UNE SEULE ANNÉE que Wheeler & Wilson, qu'il n'a été vendu de celles de Grover & Baker dans les QUATRE DERNIÈRES ANNÉES RÉUNIES—L'excédant des ventes sur celles de Singer & Co. est à peu près le même que sur celle de Grover & Baker—c'est-à-dire—qu'il ont vendues dans une année (1859) que Singer & Co. n'en ont vendu en QUATRE ANS.

4o

Economie de cette machine à coudre.

La compagnie des machines à coudre de Wheeler & Wilson a préparé des tableaux indiquant par l'expérience actuelle de quatre-vingt-dix différentes, le temps requis pour le travail exécuté par un vêtement à la main et avec leur machine à coudre. La supériorité de l'ouvrage fait par la machine et la rapidité du travail sont des avantages aussi grands que l'économie du temps.

Ci-dessous est un sommaire de plusieurs des tableaux:

	Par la machine h. m.	A la main h. m.
Chemises de messieurs	1 16	14 26
Redingotes	2 38	16 35
Gilets de satin	1 14	7 19
do de coutil	0 48	5 14
Pantalon de drap	0 51	5 10
Pantalon d'été	0 38	2 50
Robe de soie	1 13	10 22
Robe de mérinos	1 4	8 27
Robe de calicot	0 57	6 37
Chemise	1 1	10 31
Jupe de serge	0 35	7 28
do de mousseline	0 30	6 1
Robe de nuit	1 7	10 2
Caleçon	0 28	5 6
Tablier de soie	0 15	4 16
Tablier de soie chemise	0 9	1 26

Les coutures d'une [illegible] sont faites avec 16 coutures ordinaires et à raison d'une yarde par minute.

5o

Les machines de Wheeler & Wilson n'ont pas besoin de forces à varier pour coudre des étoffes contrariées ou épaisses, comme c'est le cas avec la machine de Grover & Baker et les autres [illegible] que celles de Grover & Baker, exécutent de 2 à 4 fois autant d'ouvrage que celles de Grover & Baker dans le même espace de temps, et n'exigent qu'environ un tiers de la quantité de fil qu'emploient ces dernières.

L'économie de fil avec la machine de Wheeler & Wilson par un rouleau de Grover & Baker équivaut à un prix de deux machines. On n'emploie qu'une aiguille et crochet en dessous ou une du dessus de Grover & Baker, ce qui occasionne tant de retard d'importunes et [illegible].

6o

Les machines à coudre de Wheeler & Wilson ont remporté le premier et le plus haut prix, sur toutes les autres machines à coudre à toutes les expositions des Etats-Unis et des Etats du sud pour leur parfait ouvrage et leur construction.

7o

Les machines de Wheeler & Wilson sont les meilleures et les MEILLEUR MARCHÉ.

N. B.—Prenez garde aux contrefaçons des machines et des aiguilles de Wheeler & Wilson, représentées comme offrant de grandes perfectionnements sur celles de Wheeler & Wilson.

Les machines et les aiguilles véritables de Wheeler & Wilson ne peuvent être achetées à la Nouvelle-Orléans qu'au seul et unique dépôt qu'ils ont établi, No 120, rue du Canal.

WHEELER & WILSON

S. H. PECK,

10 mars—6f & 2f sus [illegible] AGENT

☛ **AVIS.**

POYDRAS MARKET

RED STORE!

Grand sacrifice!

Grand sacrifice!!

EN VENTE CHEZ

MACOU FRERES & Co

Encoignure Poydras et Baronne.

500 pièces BAREGE ANGLAIS, BIEN ASSORTIS, à [illegible].

AUSSI

500 ROBES ORGANDI MOUSSELINE, de la plus jolie [illegible].

EGALEMENT

Un magnifique assortiment de marchandises de saison reçues directement de France, d'Angleterre et du Nord, qui seront vendues aux plus bas prix. 5 mars

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

LE Conseil d'administration dans sa séance extraordinaire du 5 février dernier, a décidé que pour compléter le capital nécessaire à la construction d'un édifice social, les membres de la société seront appelés à verser [illegible] qui devront être payables dans les termes [illegible]. Les membres de la société [illegible].

MM. O. Rameau, président, rue Ste-Anne 89; S. E. Demaret, vice-président, rue Royale, 49; A. Picard, trésorier, rue Vieille Levée, 45; F. Lacroix, administrateur, rue Toulouse, 14; F. Dechamps, do do Ste-Anne, 21; J. A. Morel, do do Conti, 76; A. Nahon, do do Chartres 14; J. Leblanc, do do Vieille Levée et Toulouse; J. J. Rousselle, do do Levée, 11, 2me dist; J. Maestre, do do Bourbon et Conti; D. Blanchard, do do Bourbon et Dauphine. Ces listes seront closes le [illegible] par ordre du Président. F. PICARD, Secrétaire. 7mars—10f

Avis de Société.

LES soussignés ont formé aujourd'hui une société pour faire, dans cette ville, le commerce de charbon en gros et en détail, sous la raison WILLARD, PETERSON & Co. Ils sont maintenant prêts à remplir les commandes pour les planteurs, aux steamboats, bateaux à vapeur et aux fabriques. Le charbon sera délivré en bonne et solide forme et en grande quantité. Ils ont un dépôt de charbon à la Levée, 104 et 106, rue des Magasins, près St Joseph, Premier District, à l'encoignure Levée et Toulouse.

Bureau principal, No 58, Gravier, près la Bourse, en face du bureau de poste. P. H. WILLARD, Nlle-Orléans, JOHN H. PETERSON, Pittsburg, JAMES M. PETERSON, do. 10 janv 1860 je 12—2m

FREDERIC AVET,

Ci-devant de la maison Avet Bros.

Marchand de Groceries en gros et Commissionnaire,

RUE DE LA VIEILLE LEVEE No 59, entre Conti et Bienville, NLLE-ORLEANS. 7 mars—1m

Avis de Société.

LES soussignés ont formé aujourd'hui une société sous la raison de F. GAIENNIE & CO, pour le commerce des produits de l'Ouest. F. GAIENNIE, E. J. DUREL. Nlle-Orléans, 1er mars 1860. 2mars—1m

F. Gaiennié & Cie.

Marchands de produits de l'Ouest,

Porc, Bœuf, Bacon, Jambons, Graisse, Farine, Whiskey, &c.

No 41, rue de la Vieille Levée, entre Bienville et Douane.

2mars—1m.

LA société existant entre les soussignés sous la raison de commerce A. Sturzenegger & Eternod, est dissoute de ce jour, d'un commun accord.

La liquidation sera opérée par les deux associés avec le concours de MM. C. G. Reichert et A. Piaget, revêtus à cet effet d'une procuration collective. Nouvelle-Orléans, 1er mars 1860. ALFRED STURZENEGGER, JACQUES ETERNOD.

NOUS référant à ce qui précède, nous donnons avis que nous nous associons pour continuer le même genre d'affaires sous la raison ETERNOD & PIAGET. Nouvelle-Orléans, 1er mars 1860. JACQUES ETERNOD, ALEXANDRE PIAGET 1er mars—1m

Colomes & Billman,

Successeurs de Boudro,

Au lac Pontchartrain.

Annoncent aux amateurs et au public que l'ouverture de ce RESTAURANT qui a été complètement réparé aura lieu DIMANCHE PROCHAIN, 11 du courant. Ils n'ont rien épargné pour maintenir l'ancienne réputation de l'établissement et comme leurs efforts pour mériter le patronage accordé à leur prédécesseur. Ayant acheté la propriété voisine, ils y ont installé des chambres spécialement pour les familles qui voudraient y prendre leurs repas ou passer quelques jours ou la saison d'été. 5 mars—1m

BITTERS DES ARABES.

CETTE agréable boisson dont les propriétés hygiéniques sont incontestables, est au-dessus de tout éloge. Les personnes qui en font usage depuis son apparition, s'en trouvent on ne peut mieux. Un verre à liqueur de ce cordial suffit pour arrêter les douleurs d'une fausse digestion. Du reste, on peut facilement se convaincre de son efficacité en s'en procurant, soit dans presque tous les cafés de la ville et chez le dépositaire F. BANCHO, rue de la Vieille Levée, 29, entre Dumaine et St. Philippe. 1 mars—1m

BELLANGER & Co,

Encoignure Royale et Orléans.

LA maison BELLANGER & Co a l'honneur de prévenir le public et ses clients en général que, par suite d'arrangements pris avec la maison E. AYNAUD & Co, elle continuera le même genre d'affaires, et qu'elle a à sa disposition un magnifique assortiment de BONBONS DE CHOIX, dragées, fondants, Fruits glacés, Boîtes de bonbons ornées, ainsi qu'un assortiment complet de VINS FINS, LIQUEURS EXTRA, &c. &c.

Cette maison se recommande au bienveillant patronage qu'on a bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour, et remplira avec exactitude et promptitude les ordres qu'on voudra bien lui transmettre pour DINERS, SOUPERS, BALS, SOIREES, NOCES, etc.

Le Salon du Punch se trouve, comme par le passé, rue d'Orléans, à côté de l'ancienne maison Bellanger & Co.

Les personnes qui ont des réclamations à faire à la maison Bellanger & Co sont priées de se présenter le plus tôt possible, ainsi que toutes celles qui lui doivent, pour se libérer envers elle. 20 fév—1m

J. AUGE,

Rue de Chartres, 63, enc. Bienville,

VIENT de recevoir par le steamship Moses Taylor de New-York, un assortiment de cheveux, de soie, pour les perruques pour déguisement de bal, et un bon assortiment [illegible] pour la coiffure et cheveux. Aussi: Bâtons pommade, Peignes de couleur blonde et parfumerie nouvelle. 5 mars 1m

AVIS IMPORTANT.

UNE EXCELLENTE

MACHINE A COUDRE

pour $ 35

Tous les perfectionnements!

SI PARFAITEMENT SIMPLE

qu'un enfant peut la faire fonctionner.

Elle est offerte avec confiance au public

ET S'APPELLE

LA MACHINE A COUDRE DE WILCOX & GIBBS!

Voici ce qui la rend supérieure aux autres pour les familles et les habitations.

1—Elle est d'une exactitude et d'une force remarquables. Elle peut faire QUATRE MILLE POINTS à la minute et des POINTS PARFAITS.

2—Elle ne manque pas de faire le point et fonctionne sans bruit.

3—Elle est merveilleusement simple et l'on apprend facilement à la faire fonctionner.

4—Il est impossible de se tromper en arrangeant les aiguilles.

5—Elle ourle parfaitement et n'offre pas de difficultés qu'offrent les autres machines.

6—Enfin et ce n'est pas ce qu'il y a de moins important, le prix (trente-cinq piastres) est au-dessous de celui de toutes les autres bonnes machines qu'il y a à la portée de tout le monde.

☞ On garantit que les acheteurs en seront satisfaits sous tous les rapports. Le pourront le rendre après l'avoir essayée, si au contraire, quelle n'est pas ce que nous avons dit qu'elle était.

DAVIS BROTHERS, Agents, 2 mars—☞ No 93, rue du Camp.

J. LEVOIS & Co.

Nous avons l'honneur de donner avis aux dames que nous venons de recevoir un nouvel envoi de

Hautes nouveautés de Printemps.

Organdis,

Barèges,

Gazes, etc.

Soieries robes à petits volants.

Soie à la yarde,

et aussi

Un très grand choix de broderies et lingerie françaises, la vogue.

Coiffures en batiste brodée et garnies de valenciennes.

Coiffures du matin.

Peignoirs et demi-peignoirs.

[illegible]

J. Levois & Co,

[illegible]

Grande occasion, prix réduits.

Soieries de Printemps.

A partir de lundi 12 mars, nous vendrons avec une grande réduction de prix environ 10,000 mètres soieries de Lyon, nouveautés de printemps, [illegible].

J. Levois & Co,

Encoignure Canal et Bourbon

Barège anglais......Barège anglais.

DANZIGER,

Encoignure St-Philippe et Royale

ON A AUJOURD'HUI [illegible].

Marchandises sèches de Printemps.

—COMPRENANT—

2000 yardes BAREGE ANGLAIS à 12½ cts la yarde, de tous les couleurs. 500 yardes BAREGE ANGLAIS 20 cts la yarde. ROBES BAREGE ANGLAIS [illegible]. ORGANDIS à 25 cts la yarde. [illegible] BRILLANTS BLANCS; BATISTES; JACONATS; LAWNS; SOIERIES FOULARDS DE PRINTEMPS à [illegible]. MARCHANDISES DU PAYS à bon marché. CHALES EN BAREGE; BOURNOUS EN BAREGE [illegible].

ADMIRABLE CHOIX

DE

Riches Nouveautés

DE

PRINTEMPS.

E. GUITTARD,

Encoignure Royale & Ste-Anne.

Offre respectueusement aux dames, un grand choix exquis et varié de belles marchandises

à très bon marché

Telles que:

JACONNAS français à 15 cts la yarde. ORGANDIS français à 15 cts la yarde. DESINDE UNI à 12 cts la yarde. MOUCHOIRS BATISTE pur fil à 75 cts la douzaine. PERSE très belle pour rideaux à 20, 30 et 40 cts la yarde. MALAKOFFS 20 cercles pour une $1 50. TOILE pur fil extra-fine, pour chemise, à $7 50 la 1/2 pièce. ROBES Organdie Pompadour, 2 jupes et à volants. RIDEAUX tul brodé à $7 75 la paire. GRAND ASSORTIMENT DE TOILES A DRAPS et pour chemises. MOUSSELINES brochées et jacquard. DAMASSES pour nappes et serviettes. DENTELLE noire pour mantelets. MARQUISES, TAPIS de toile. DESCENTE DE LIT, MITAINES de soie.

Soieries de Printemps &c. &c.,

5 mars

1,000 YARDES

BATISTE IMPRIMÉE

à 25 cts. la yarde,

Chez De MONTROND & GALLOT COIN CANAL & DAUPHINE.

2000 MOUCHOIRS BATISTE

à ourlets, larges et étroits.

Pour dames et messieurs, à

20 p 100 au-dessous du cours

500 Mantelets soie noire à $4.

[illegible]. GRAND CHOIX d'ombrelles, marquises, &c., [illegible]. Assortiment complet de bas, [illegible]. 5mars

Demande d'associé.

UNE maison établie, importation des vins, liqueurs, [illegible] du Vieux Carré à la Nouvelle-Orléans—[illegible] bureau [illegible]. S'adresser par lettre, post-office, boîte D No 113. 10mars ☞

AVIS AUX ARCHITECTES

CONSTRUCTEURS ET AUTRES

A VENDRE—L'élégant escalier double en chêne de Hollande, avec rampe en bronze doré [illegible] propre [illegible]. J. LEVOIS & Co, 10mars—2f de 1, et 2p ☞ Enc. Canal & Bourbon.

PLANTES! PLANTES!!

Monsieur Magne prévient les amateurs qu'il vient de recevoir par le steamer De Soto, de New-York un assortiment composé de deux mille plantes d'agrément et 1000 rosiers les plus beaux et plus rares, 1000 arbres fruitiers variés, 2000 plants de toutes sortes de différentes espèces, aussi un grand assortiment de graines des plus belles qu'il soit possible de désirer. Le tout sera vendu aux prix les plus modérés. S'adresser [illegible] à M. Magne [illegible] au No 15, rue de Chartres [illegible] Condé, entre St Ann et Madison, maison Poutalba. Snars—15f

A vendre à des conditions raisonnables

Plusieurs beaux magasins donnant un bel intérêt. Plusieurs belles résidences avec de grands terrains dans la rue de l'Esplanade. Plusieurs grands terrains situés dans la rue de l'Esplanade et ayant 200 pieds de profondeur.

Des résidences dans la rue St Charles.

Des résidences dans les rues Bourbon, St Pierre, Quartier, Rampart, Claiborne, Orléans et dans différentes parties de la ville. Plusieurs beaux lots améliorés et non situés dans le Troisième District non loin de la rue de l'Esplanade.

S'adresser au No 74, Passage de la Bourse. 1er mars

LA société existant en cette ville sous la raison de DUPEIRE & DEFFEZ est aujourd'hui dissoute d'un commun accord. M. Oscar Dupeire reste seul chargé de la liquidation de ladite société. Nouvelle-Orléans, le 8 février 1860. O. DUPEIRE. E. DEFFEZ. 21 fev—1m

NEGRES A VENDRE.

J'ai transporté mon établissement de la rue de l'Esplanade à l'encoignure des rues Baronne et Gravier, à deux îlets à l'Ouest de l'Hôtel St-Charles, où j'aurai constamment des esclaves des deux sexes du Maryland et de la Virginie, [illegible] domestiques, des artisans, des cultivateurs, etc, que je recevrai [illegible]. J. M. WILSON

GENIEVRE de Hollande [illegible] Baden, arrivé de [illegible]. A vendre par PREAU & COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier

LAINE du Mexique: 270 balles, en magasin et à vendre par PREAU & COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier

CERISES et fruits à l'eau-de-vie: 200 caisses cerises à l'eau de vie. 50 caisses fruits assortis à l'eau-de-vie. En débarquement du navire Juniata, arrivé de Bordeaux, à vendre par PREAU & COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier

CIGARES de la Havane—327,000 cigares de la Havane en magasin, à vendre par A. F. VALLS, No 31, rue Tchoupitoulas

CIGARES de la Havane—330,000 cigares de la Havane dans les magasins de la Douane, à vendre par A. F. VALLS, No 31, rue Tchoupitoulas

CIGARES de la Havane — 465,000 cigares de la Havane, en débarquement du bateau à vapeur Habana, à vendre par A. F. VALLS, No 31, rue Tchoupitoulas

CIGARES de la Havane—110,000 cigares de la Havane, en débarquement du brick M. A. Berreus, à vendre par A. F. VALLS, No 31, rue Tchoupitoulas

CIGARETTES de la Havane—25,000 cigarettes de la Havane, des marques Honradez & Garcia, à vendre par A. F. VALLS, No 31, rue Tchoupitoulas

BOEUF—50 barils sacs pour les familles; 20 tierçons do do. A vendre par G. PASCAL, Nos 37 et 38, Vieille-Levée

JAMBONS—50 tierçons jambons Duffield, passés au sucre; 40 do do Le Bœuf. A vendre par G. PASCAL, Nos 37 et 38, Vieille-Levée

BACON—Epaules, plats côtés et jambons. A vendre par G. PASCAL, Nos 37 et 38, Vieille-Levée

GRAISSE—60 barils et tierçons feuille prime; 100 barillets do. A vendre par G. PASCAL, Nos 37 et 38, Vieille-Levée

WHISKEY d'Irlande—1 poinçon whiskey d'Irlande en douane, à vendre par BERNARD TURPIN, 56 rue Vieille Levée

BALANCES

A PLATE-FORMES

BREVETÉES,

DE FAIRBANKS.

☞ Fabriquées seulement par les INVENTEURS PRIMITIFS et adaptées à toutes les opérations du pesage.

ENTRE AUTRES

BALANCES POUR ENTREPOTS, BALANCES POUR MAGASINS de toutes sortes, BALANCES POUR FONDERIES, BALANCES POUR FOIN ET CHARBON, BALANCES POUR CHEMINS DE FER, BALANCES POUR PHARMACIENS.

☞ Sont fabriquées aussi et vendues à PRIX RÉDUITS

Des Leviers, Cadres et Crochets

De qualité supérieure et destinés à [illegible] du coton, du tabac, etc., etc.

Nous croyons devoir mettre particulièrement le public en garde contre les imitations de balances [illegible] qui sont [illegible] et [illegible].

FAIRBANKS & Co. Principal dépôt de balances au No 8, 2mars—☞ 91, rue du Camp.

MAISON TIBLIER,

Encoignure Dumaine et Chartres.

L[illegible]. Barèges anglais, Ombrelles, [illegible].

SALLE DE BILLARDS.

L'UNION SLATE HALL.

Rue de la Commune, No 92, entre St Charles et Camp, [illegible].

LE soussigné [illegible] billards [illegible].

MM. B. Arcen [illegible] M. LOMPEZ, propriétaire.

QUINCAILLERIE

AU PRIX COUTANT

LE [illegible].

Banque d'Amérique.

UNE somme [illegible]. AM. FORTIER, Caissier.

RESTAURANT DES AMIS,

Rue St Philippe [illegible] Levée

FORGET PHILIPPE,

LE propriétaire [illegible].

NEW YORK

HOTEL DE L'AMERIQUE DU SUD.

537, Houston Street [illegible] Broadway, 537

M. LAURENT SENS, [illegible].

Machine à chocolat à louer.

A LOUER—UNE MACHINE A CHOCOLAT [illegible].

QUINCAILLERIE et COUTELLERIE

EN LIQUIDATION.

L[illegible].

ŒIL ET OREILLE.

LE Dr. VON MOSCHZISKER,

Oculiste et Spécialiste pour les maladies de l'oreille.

124, rue du Canal, au-dessus de la Banque de l'Union.

LE FOURNEAU

SACCHAROMETRE

à BAGASSE,

Patenté le 21 juillet 1857. Equipage et clarificateur à la vapeur, patentés de 1855 et 1859.

[illegible]

FOURNEAUX PERFECTIONNÉS POUR LE CHARBON SOUS LES BOUILLOIRES ET SOUS LES CHAUDIÈRES [illegible].

[illegible]

A vendre par A. CARRIERE & Co.

CHAMPAGNE.

CHARLES FARRE,

SUCCESSEUR DE [illegible]

FOURNISSEUR de la Cour de France, d'Espagne [illegible].

Demande de Cuisinière.

ON demande [illegible] rue de Chartres No 63.

MUSIQUE

A. ELIE,

Rue Royale, No 66.

Un grand assortiment de musique pour Pianos, Chant, &c., &c.

PIANOS! PIANOS!

AGENT

De la maison H. HERZ, décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle

SEUL AGENT DES

Instrumens de Sax,

Fournisseur des musiques de l'Empereur.

HARMONIUMS ET ORGUES A MANIVELLES

FOURNITURES ET CORDES DE PREMIER CHOIX.

PIANOS!

☞ Les soussignés invitent respectueusement le public à venir visiter leur magnifique assortiment de PIANOS.

GRANDS PIANOS DE CONCERT.

PIANOS DEMI QUEUE.

OBLIQUES.

PICOLOS

☞ Ces instruments sont garantis sous tous les rapports et sont vendus à des prix exceptionnels.
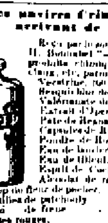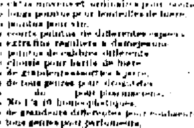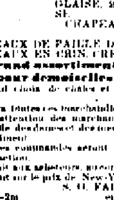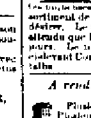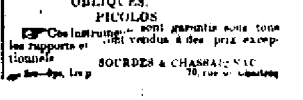
SOURDES & CHASSAIGNAC, 70, rue de [illegible]